



integrale

INTEGRALE

Société anonyme de droit belge
[mise en liquidation le 17 décembre 2021 à 18h]
Avenue Louise 250
1050 Uccle
RPM (Bruxelles): 0221.518.504
(ci-après la “Société”)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU 10 SEPTEMBRE 2024 À 10H00 (CET)

FORMULAIRE DE PROCURATION

Chaque page du présent document doit être paraphée et la dernière page signée de façon manuscrite ou électronique.

Information importante : S'ils souhaitent se faire représenter, les actionnaires et obligataires doivent recourir au modèle de procuration écrite établi par la Société, repris ci-après. Le formulaire original signé doit parvenir à la Société, à l'adresse électronique suivante : nolly.wanga.nyota@cew-law.be au plus tard le 3 septembre 2024 à minuit (CET).

Le/la soussigné(e),

Nom, Prénom / Dénomination et forme sociale : _____

Si personne morale : _____

Nom, Prénom du(es) représentant(s) : _____

Qualité du(es) représentant(s) : _____

Domicile ou siège : _____

SOIT : Titulaire de _____ obligations subordonnées émises par la Société,

SOIT : Titulaire de _____ actions nominatives émises par la Société,

DECLARE avoir été valablement convoqué(e) et informé(e) de la tenue de l'assemblée générale spéciale des actionnaires de la Société qui se tiendra le 10 septembre 2024 à 10h00 (CET) à l'adresse suivante : Place Poelaert 6, à 1000 Bruxelles (The Merode), et qui délibérera sur l'ordre du jour repris ci-après ;

SOUHAITE se faire représenter à l'assemblée générale spéciale des actionnaires de la Société et déclare, à cet effet, désigner en qualité de mandataire, agissant seul sans faculté de substitution :

Nom, Prénom et adresse du mandataire : _____

Auquel le(la) soussigné(e) confère tous pouvoirs au nom et pour le compte du (de la) soussigné(e) aux fins de :

- Le/la représenter à l'assemblée générale spéciale des actionnaires, avec l'ordre du jour repris ci-dessous, et à celles qui se tiendraient ultérieurement avec le même ordre du jour si la première réunion était ajournée ;
- Prendre part à toutes délibérations et le cas échéant à tout vote sur les questions inscrites à l'ordre du jour dans le sens précisé ci-dessous¹, et faire au cours des réunions tous dits, déclarations, réquisitions ou réserves ; et
- Signer tous procès-verbaux, registres, listes de présences et autres documents, élire domicile et plus généralement, faire tout ce qui est nécessaire ou utile.

La présente procuration est consentie de manière définitive et irrévocable en vue de prendre part au vote à l'assemblée générale spéciale des actionnaires.

¹ A défaut d'indication d'instructions de vote, le mandataire votera en faveur de la proposition.

L'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société est le suivant :

1. **Rapport de gestion relatif à l'exercice entamé le 1^{er} janvier 2023 et clos le 31 décembre 2023**

Sens du vote des actionnaires : *Sans objet*

2. **Rapport du commissaire relatif à l'exercice entamé 1^{er} janvier 2023 et clos le 31 décembre 2023**

Sens du vote des actionnaires : *Sans objet*

3. **Approbation des comptes relatifs à l'exercice entamé le 1^{er} janvier 2023 et clos le 31 décembre 2023**

L'affectation du résultat mentionnée dans les comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023 se présente comme suit :

<i>Perte de l'exercice social</i>	- 540.664,16	EUR
<i>Perte reportée de l'exercice précédent</i>	- 488.330.550,93	EUR
<i>Perte totale reportée après affectation</i>	- 488.871.215,09	EUR

Sens du vote des actionnaires : Pour Contre

4. **Décharge au liquidateur pour l'exercice entamé le 1^{er} janvier 2023 et clos le 31 décembre 2023**

Sens du vote des actionnaires : Pour Contre

5. **Décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice entamé le 1^{er} janvier 2023 et clos le 31 décembre 2023**

Sens du vote des actionnaires : Pour Contre

6. **Décision sur la prolongation ou le remplacement d'EY en qualité de commissaire à l'échéance de son mandat**

Sens du vote des actionnaires :

Prolongation : Pour Contre

Remplacement : Pour Contre

7. **Présentation des conclusions du collège d'experts-techniques désigné par le liquidateur, composé d'un réviseur d'entreprise et d'un actuaire, chargé d'établir un rapport indépendant et objectif portant sur (i) les opérations d'évaluation comptables des différents actifs et passifs d'INTEGRALE et de MONUMENT IMMO MANAGEMENT (anciennement INTEGRALE IMMO MANAGEMENT) au cours des exercices 2019, 2020 et 2021 ainsi que sur (ii) la continuité de la valorisation de ceux-ci avant et au moment du**

transfert des activités d'INTEGRALE relatives à l'ensemble des contrats d'assurance-vie relevant des branches 21 et 23 et des contrats de co-assurance et de réassurance relatifs à ces branches ainsi que les actifs détenus en couverture de ces obligations.

Sens du vote des actionnaires: *Sans objet*

8. Décharge des trois administrateurs, Monsieur Philippe Delfosse, Julien Dessart et Madame Valérie Wattelet, pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, dont l'examen de la décharge a été reporté à l'occasion de l'Assemblée générale du 4 octobre 2022 dans l'attente du dépôt des conclusions du collège d'experts-techniques

Sens du vote des actionnaires :

Monsieur Philippe Delfosse : Pour Contre

Monsieur Julien Dessart : Pour Contre

Madame Valérie Wattelet : Pour Contre

9. Décharge des trois administrateurs, Monsieur Philippe Delfosse, Julien Dessart et Madame Valérie Wattelet, pour l'exercice clos le 17 décembre 2021, dont l'examen de la décharge a été reporté à l'occasion de l'Assemblée générale du 4 octobre 2022 dans l'attente du dépôt des conclusions du collège d'experts-techniques

Sens du vote des actionnaires :

Monsieur Philippe Delfosse : Pour Contre

Monsieur Julien Dessart : Pour Contre

Madame Valérie Wattelet : Pour Contre

SIGNATURE²

Fait à _____, le _____

Le liquidateur vous prie également d'annexer, lors de l'envoi de la présente à l'adresse nolly.wanga.nyota@cew-law.be, une copie recto/verso de la carte d'identité du mandant et de son mandataire.

² Faire précéder de la mention « *Lu et approuvé* ». Les personnes morales doivent indiquer les nom, prénom et fonction des personnes qui signent en leur nom.